

Service de presse

Case postale	Téléphone	+41 1 631 31 11
CH-8022 Zurich	Téléfax	+41 1 631 39 10

Communiqué de presse

Berne / Zurich, le 3 avril 1998

La Banque nationale luttera contre une plainte collective aux Etats-Unis

La Banque nationale suisse communique:

La Banque nationale suisse a pris connaissance du fait qu'une plainte collective pourrait être déposée contre elle, aux Etats-Unis, en raison de ses opérations sur or pendant la Seconde Guerre mondiale. Cette information appelle la prise de position suivante:

Nous sommes résolus à nous opposer, par tous les moyens juridiques à disposition, à une éventuelle plainte - celle-ci ne reposerait sur aucune base juridique - d'autant que nous contestons la compétence des tribunaux américains à notre égard. Il est pour nous hors de question d'envisager un règlement extrajudiciaire.

La Banque nationale est une institution publique et non une banque commerciale. Ses opérations sur or pendant la Seconde Guerre mondiale ont fait l'objet, avec l'accord de Washington de 1946, d'un règlement relevant du droit international.

Nous soutenons les mesures prises jusqu'ici par notre pays - Commission Bergier, Commission Volcker, Fonds en faveur des victimes de l'Holocauste. Elles permettront à nos autorités de procéder à une appréciation politique finale.

Une procédure judiciaire aux Etats-Unis n'aurait aucune répercussion sur la conduite de la politique monétaire suisse.

Banque nationale suisse